



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du mardi 3 février 2026



DELIBERATION N° 2026.00042 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↪ en exercice: 60
 ↪ présents : 52
 ↪ représentés : 6

L'an deux mille vingt-six, le trois février à 14 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN**.

Date de convocation :
 mercredi 28 janvier 2026

Secrétaire de séance :
 Mme Céline GIRARD-RAFFIN

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE, M. Tony LE PEN
DONGES : M. François CHENEAU, M. Daniel SIMON
LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY, Mme Sylviane BIZEUL
MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Thierry NOGUET, Mme Karine HUET, M. Michel MOLIN, M. Pascal PLISSONNEAU
PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, M. Christophe DAGUIZE, M. Michael NICOSIA
SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Mathieu COENT, M. Pascal HASPOT, Mme Laurence DOMET-GRATTIERI
SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND
SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Jean-Michel CRAND, Mme Lydia MEIGNEN,
SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, Mme Lydie MAHE, Mme Gaëlle BENIZE-THUAL, M. Alain MANARA, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Christophe COTTA, M. Xavier PERRIN, M. Jean-Luc SECHET, M. Jean-Luc GUYODO, M. Alain GEFFROY, Mme Béatrice PRIOU, Mme Céline PAILLARD, Mme Dominique TRIGODET, Mme Maribel LETANG-MARTIN, Mme Martine DARDILLAC, M. Dennis OCTOR, M. Michel RAY, Mme Stéphanie LIPREAU, M. Jean-Marc ALLAIN, Mme Noëlle RUBEAUD, M. Gwénohé PERONNO, Mme Hanane REBIHA, M. François BILLET, Mme Virginie BOUTET-CAILLE, M. Philippe CAILLAUD, Mme Magali FENECH
TRIGNAC : M. Claude AUFORT, Mme Dominique MAHE-VINCE, M. Jean-Louis LELIEVRE, Mme Laurence FREMINET, M. David PELON,

Absents représentés :

PORNICHET : M. Rémi RAHER donne pouvoir à M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Nicole DESSAUVAGES donne pouvoir à Mme Frédérique MARTIN
SAINT-JOACHIM : M. Roger VEILLAUD donne pouvoir à Mme Marie-Anne HALGAND
SAINT-NAZAIRE : Mme Emmanuelle BIZEUL donne pouvoir à M. Alain MANARA, Mme Pascale HASSANE donne pouvoir à M. Jean-Marc ALLAIN, M. Eddy LE CLERC donne pouvoir à M. Jean Luc GUYODO

Absents :

DONGES : Mme Magalie PIED, Mme Alice MARTIENNE

Commission : Commission Finances

Objet : Finances - Exercice 2026 - budget primitif - Budget annexe Parcs de stationnement - Diverses dispositions à caractère financier - Approbation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du mardi 3 février 2026

Commission : Commission Finances

Objet : Finances - Exercice 2026 - budget primitif - Budget annexe Parcs de stationnement - Diverses dispositions à caractère financier - Approbation

Marie-Anne HALGAND, Vice-présidente,

Expose,

Pour mémoire, ce budget concerne la gestion du parc de stationnement situé sous les tours Météor et à compter de 2026, le parking en silo situé place du 8 et 11 mai à Saint-Nazaire.

Il s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 758 570 €
- Section d'investissement : 8 491 000 €

I- Fonctionnement

Les charges réelles de fonctionnement s'élèvent à 519 K€ (charges courantes et intérêts de la dette). Elles intègrent le nouveau parking en silo, achevé fin 2025. Les recettes réelles, composées des recettes des usagers (448K€) et d'un abondement du budget principal (310K€), sont prévues à hauteur de 758K€.

II- Investissement

Les dépenses d'investissement concernent le renouvellement des installations courantes du parking METEOR et l'achèvement du parking du 8 et 11 mai, ainsi que le remboursement du capital des emprunts.

AP	Libellé AP	MONTANT TOTAL AP 2022-2029	CP 2026
53	INVESTISSEMENTS COURANTS	171 K€	35 K€
55	PARKING CENTRE VILLE	8 216 K€	8 216 K€
		8 387 K€	8 251 K€

L'encours de dette sur ce budget est de 4,5M€ au 1^{er} janvier 2026, pour une durée de vie résiduelle de 14 ans et 1 mois.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- approuver le budget primitif 2026 du budget annexe « parcs de stationnement » tel qu'il est présenté, par chapitre et autorisations de programme, dans les termes et montants du document budgétaire joint ;
- approuver le montant des autorisations de programme dans les termes et montants décrits en annexe.

Le Président,
David SAMZUN



Le Conseil, régulièrement convoqué, délibère et émet le vote suivant :

ADOpte A LA MAJORITE

Votants : 58

Pour : 52

Contre : 6

Abstentions : 0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes, sis 6 allée de l'île Gloriette, BP 24111, F-44041 Nantes Cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le Tribunal Administratif de Nantes peut aussi être saisi, dans ce même délai, par l'application [telerecours citoyens](http://www.telerecours.fr) accessible à partir du site www.telerecours.fr.